

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 30 JANVIER 2019

à 20h00 À la Caborde – ORBAGNA

Préambule : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, BOUILLIER Pierre, FAVIER Lucette, GUILLEMENEY Jean-Pierre, BOUGAUD Sandrine, PERNOT Véronique, BARBIER Jean-Claude, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, POLY Bernard, BLANC Pierre, MARIOTTE Raymond, GREA Claude, BUCHET Philippe, CHAVANNE Philippe, JOUVENCEAU Romain, SERAND Agnès, BUCHOT Christian, BABAD Sandrine, BEAUVE-RECORDON, BRENOT Valérie, FAIVRE-PIERRET Thierry, GARRIGUES Gérard, PILLON Lilian, SERRIÈRE Yves, SOULIER Martine, MOREY Emmanuel, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, HUREL Wilfried, PERNET David, DAVID Martine, FOURNIER Fernand, MONNET Brigitte, GAGLIARDI Marc-Antoine.

Étaient absents excusés : BROISSIAT Bernard, PIDOUX Valérie, GUITON Paul, FATON Valérie, METOIS Francis, GUYOT Marcel, PETITMAIRE Jean-Pierre (pouvoir donné à C BUCHOT), GALLET Céline (pouvoir donné à T FAIVRE PIERRET), TARTARIN Annie, MOINE Gérald, CHAVARD Christelle (pouvoir donné à M GANNEVAL), NOEL Christian (pouvoir donné à Y SERRIERE), FATON Bénédicte (pouvoir donné à M DAVID), PICARD Jean-Marc, PERROD Jean-Luc

Secrétaire de séance : Philippe CHAVANNE.

Nombre de membres en exercice : 49 ; Présents à la séance : 38 ; Nombre de pouvoir : 5

Le Président demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :

Le Président demande aux Conseillers Communautaires d'approuver le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2018. A noter qu'une modification est à enregistrer dans la délibération relative à l'intérêt communautaire en matière de voirie : en effet conformément à l'article 81 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, l'intérêt communautaire attaché aux compétences des EPCI à fiscalité propre est défini par l'assemblée délibérante « à la majorité des deux tiers des membres du conseil en exercice ». Dans notre cas il faudrait 33 votes favorables qui n'ont pas été obtenus. Monsieur le Préfet demande donc le retrait de cette délibération (n°2018-139).

Remarque : il est demandé de rajouter la mention de présence dans les écoles de la CC dans la délibération de la convention de la lune à l'envers ; de plus les membres du conseil attendent la convention correspondante comme annoncée.

Vote : 2 contres et 1 abstention

Cette délibération sera représentée ultérieurement avec l'appui technique de notre nouvel agent voirie.

A. RESEAUX, GEMAPI, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE

ESPACES TESTS AGRICOLES

PARTICIPATION DE MONSIEUR LAMONICA DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

**CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SAONE ET DOUBS-
RAPPORTEUR JEAN PIERRE GUILLEMENEY**

Considérant le contrat de travaux sur le bassin versant de la Seille, engagé en 2017 avec l'Agence de l'Eau ;
Considérant que l'EPTB Saône et Doubs est notre partenaire pour l'animation du contrat ;
Considérant que ce partenariat est prévu dans le contrat de travaux global et qu'il permet à l'EPTB d'obtenir le financement sur un poste à temps complet.

Le Vice-Président en charge de la compétence GEMAPI propose au conseil de signer la convention de partenariat avec l'EPTB pour l'année 2019 pour un montant de 3 720 €.
Ce partenariat correspond à la coordination de la démarche et l'AMO pour l'ensemble des six maîtres d'ouvrages du contrat de travaux mais également à de l'ingénierie sur l'AMO de certaines missions hors contrat.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Autoriser le Président à signer de la convention ci-annexée.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION TARIFAIRE CONCERNANT LE TARIF DE CONTROLE
DU BON RACCORDEMENT A L'EGOUT. RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL**

Vu la délibération n° 2018-139 en date du 19 décembre 2018 fixant la redevance assainissement 2019 ;
Considérant que s'agissant de l'assainissement collectif il a été proposé de maintenir le tarif du contrôle du bon raccordement à l'égout à 82.50 € TTC.

Considérant la remarque des services de la Préfecture visant à retirer cette mention de la délibération au motif que « Selon l'article R.2224-19-2 du code général des collectivités territoriales, " la redevance d'assainissement comprend une part variable et, le cas échéant une part fixe. (...) La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement " .

Ainsi, seule une redevance permettant de couvrir les charges liées au service d'assainissement collectif rendu peut être perçue sur l'utilisateur. »

Le Vice-président en charge de la compétence assainissement propose au conseil de retirer cette mention malgré son antériorité, car la perception d'un montant concernant la prestation particulière du contrôle du branchement à l'égout n'est pas prévue par les textes. Il faut désormais considérer que cette charge doit être prise en compte dans la redevance.

Le conseil communautaire à la majorité (1 opposition 2 absents)

RETIRE de la délibération n°2018-139 la mention concernant le maintien du tarif du contrôle du bon raccordement à l'égout à 82.50 € TTC.

B. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

**- REORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES – TABLEAU DES EFFECTIFS
RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la communauté de communes.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'avis des membres du conseil communautaire est sollicité concernant la mise en place d'un nouvel organigramme pour la communauté de communes entraînant entre autres la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet actuellement pourvu par un agent nommé stagiaire depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans ce cas-là, la collectivité est autorisée à supprimer le poste entraînant le licenciement de l'agent.

Conformément à la procédure, les instances consultatives ont été saisies.

Lors du comité technique du 21 janvier 2019, les membres représentants du personnel ont émis un avis défavorable (3 voix contre) au projet de réorganisation décrit en annexe. Cet avis unanime des représentants du personnel nécessite une nouvelle consultation qui aura lieu le 29 janvier 2019 malgré l'avis unanime favorable des membres représentants les élus (3 voix pour).

Lors de la commission administrative paritaire du 24 janvier 2019, les membres représentants du personnel se sont opposés à l'unanimité (8 voix contre) et les membres représentants des élus ont émis un avis favorable à l'unanimité (8 voix pour). Dans un cas de partage de voix, la communauté de commune peut donc valablement se prononcer pour ou contre ce nouvel organigramme entraînant la suppression d'un poste.

Le Président rappelle que depuis la fusion des deux communautés de communes, l'effectif des agents s'établit à 90 agents permanents. Les missions incombant à notre structure nécessitent des compétences techniques dans les domaines financiers, RH, VRD, et également une organisation administrative dotée d'une direction générale complétée par une direction générale adjointe, une direction des services techniques et un pôle de développement économique.

Le Président rappelle que faute de cette structuration et de ces compétences supplémentaires, en 2018, il a été nécessaire de faire appel à des cabinets extérieurs pour faire face aux obligations réglementaires de la collectivité et afin de mener les projets engagés.

Suite à l'avis favorable des membres du conseil communautaire (CC 24 octobre 2018), deux nouvelles procédures de recrutement ont été lancées fin 2018 et ont abouti à l'embauche d'une directrice générale adjointe et d'une responsable des services techniques.

Dans le même temps, une réflexion a été menée afin de maîtriser les charges salariales et dégager les économies pouvant être effectuées en réorganisant les services. Il s'avère possible de supprimer un poste à mi-temps affecté au service RH et le poste de secrétariat occupé par un adjoint administratif à temps plein. Aujourd'hui seul le poste d'adjoint administratif est concerné compte tenu du départ de l'agent affecté au RH à mi-temps.

Les missions effectuées peuvent être réparties entre les différents services. Chaque responsable de service sera chargé de son secrétariat comme l'envoi des convocations, l'organisation des réunions (commissions), le classement et l'archivage des dossiers et des données informatiques. La gestion des locations de salles et bâtiments sera assurée par les services techniques.

L'économie générée par la suppression de ces deux postes et l'arrêt du recours aux cabinets extérieurs permettra de compenser les recrutements d'un agent de catégorie A et B, spécialisé pour la première en management, RH, finances et pour la seconde en VRD - assainissement.

Cette organisation permettra également de dégager du temps à la direction des services sur les projets de développement économique du territoire.

Sur des motifs d'économies et dans un souci de meilleure organisation des services,

Le conseil communautaire à la majorité, 7 oppositions 12 abstentions

- **Valide la réorganisation des services dans son ensemble et notamment les mouvements de personnel qui en découlent, dont la suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet sur l'emploi de secrétariat**
- **Valide le nouvel organigramme présenté.**

- RENOUELEMENT DU BAIL – LOCAL TECHNIQUE GIZIA RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le bail consenti initialement pour une courte durée par la Société PETAVIT représentée par M. Bruno MOINE domicilié à RILLEUX LA PAPE (69140) 208 Av. du 08 mai 1945 pour le local technique à GIZIA.

Les modalités sont les suivantes :

Bâtiment à usage d'entrepôt, garage et une partie du terrain attenant situé sur la Commune de GIZIA (Jura) Route de la Chandelaine.

Réf cadastrales : ZA 52, Route de la Chandelaine, superficie : 30a 65

Durée : 1 an, du 01 avril 2019 au 31 mars 2020

Loyer mensuel : 400.00€ TTC

Le conseil communautaire à l'unanimité

- AUTORISE le Président à signer le bail comme ci-dessus et tout document ci-rapportant.

C. AFFAIRES ECONOMIQUES

MARCHE DE TRAVAUX « BRASSERIE ARTISANALE » - CONSULTATION RAPPORTEUR CLAUDE GREA

Vu la délibération en date du 18 10 2017 validant le plan de financement de l'opération de réhabilitation des anciennes marbreries de Balanod en vue d'y installer une brasserie artisanale pour un montant global estimé à 549 688 € HT.

Considérant que le permis le construire

Considérant l'attribution de la subvention DETR pour un montant de 191 115 €, et l'instruction de la demande en FEADER (déposée le 30 août 2018).

Considérant que lors de la première mise en concurrence pour les travaux, en décembre 2018, plusieurs lots n'ont pas eu d'offre. Egalement, plusieurs lots ont eu des offres situées au dessus de l'estimation de l'architecte. Il a été décidé, lors de la commission d'appel d'offres, réunie le 19 décembre 2018 de déclarer ces lots infructueux et de consulter de nouveau à l'identique.

Considérant que la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis s'est réunie le 30 janvier 2019, compte-tenu des délais de consultation imposés par le code des marchés publics.

Considérant que cette consultation est réalisée en procédure adaptée et que la commission d'appel d'offre ne peut valablement décider de l'attribution au sein d'une telle procédure.

Il est demandé au conseil, dans le but de ne pas retarder d'avantage le démarrage des travaux

- D'AUTORISER le Président à attribuer les lots pour le marché visé ci-dessus, et à signer tout document s'y rapportant
- Une information sera faite lors du prochain conseil.

Délibération ajournée

D. AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES ET SOCIALES

DEMANDES DE SUBVENTIONS CAF – ACCUEILS DE LOISIRS RAPPORTEUR LILIAN PILLON

Demande de subventions à la CAF – Projets de Fonctionnement – FERNAND FOURNIER ET LILIAN PILLON

Considérant l'appel à projets de la CAF pour les Fonds « Publics et Territoires »,

Considérant les différents projets des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse pour l'année 2019,

La CAF a lancé un appel à projets « Fonds Publics et Territoires » visant à subventionner les projets de développement de l'offre d'accueil pour répondre au mieux aux besoins des familles, pour accroître l'accessibilité à l'offre de service « enfance » et « jeunesse » et pour accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.

Les demandes de subventions peuvent couvrir jusqu'à 80% du projet et les demandes ne doivent pas être inférieures à 1000€.

Les Directeurs de structures ont été associés à la définition des projets de d'animation et de formation pour l'année 2019 :

Projets de Fonctionnements déposés pour la Petite Enfance :

Structure	Crèche « La Hulotte »	RAM de St Amour
Nature du Projet	Labellisation et formation Écolocrèche	Formation des Assistantes Maternelles aux pratiques Éco responsables
Descriptif	Dès son ouverture en septembre 2017, la crèche multi accueil de Saint Amour s'est inscrite dans la démarche « Écolo crèche », avec pour objectif une labellisation dans le courant de l'année 2019.	Les assistantes maternelles du RAM de Saint Amour ont fait part à plusieurs reprises lors des réunions organisées par l'animatrice du relais de leur intérêt pour les couches lavables, l'alimentation, les produits d'entretien plus respectueux des enfants... La mise en

	<p>Ecolo crèche® est une association loi 1901 dont la mission est de mener un travail de fond sur le développement durable appliqué au monde de l'enfance.</p> <p>C'est aussi le nom du premier label de développement durable dédié à la petite enfance.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans la durée et dans un principe d'amélioration continue. Elle vise à améliorer la qualité de vie des enfants et du personnel et à réduire l'impact de la crèche sur l'environnement.</p> <p>2 formations sont prévues en 2019 pour l'équipe : formation « jardin » en février et « éduquer à l'environnement » en juin.</p> <p>La Labellisation du multi-accueil devrait intervenir au 2^{ème} semestre 2019 et permettre à la crèche de St Amour de devenir la première crèche éco labellisée du Jura.</p>	<p>place d'une offre de formation qui leur est dédiée répond à cette envie d'approfondir leurs connaissances et correspond à la mise en place de la charte éco-responsable sur le territoire de la Communauté de Communes.</p> <p>5 sujets en lien avec l'environnement seront traités durant la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - couches lavables - produits d'entretien - produits d'hygiène corporelle pour les enfants - alimentation - jeux avec du matériel de recyclage <p>En mettant en avant le respect de l'environnement au sens large (environnement naturel, environnement de vie pour les enfants et les professionnelles), la Communauté de Communes souhaite valoriser le travail des assistantes maternelles et souligner la cohérence de l'offre des moins de 6 ans entre la labélisation « EcoloCrèche » du multi-accueil et l'offre de garde à domicile.</p> <p>Pour aller plus loin, le RAM souhaite également sensibiliser les familles à l'écologie afin d'avoir une continuité entre la qualité d'accueil éco-responsable au domicile des Assistantes Maternelles et à la maison.</p>
Coût Total	4 700.00 €	5 611.20 €
Montant demandé à la CAF dans le cadre de la subvention FAPT	3 760.00 €	4 488.96 €
Reste à charge de la Communauté de Communes	940.00 €	1 122.24 €

Projets de Fonctionnements déposés pour l'Enfance :

Structure	Accueils de loisirs
Nature du Projet	Formation BAFA
Descriptif	<p>L'encadrement des enfants durant le temps de pause méridienne sur les 6 accueils de loisirs du territoire nécessite une forte mobilisation du personnel sur un temps court et intense de 2 heures. Les contrats proposés au personnel périscolaire sont courts (seulement 10h/semaine pour ceux qui ne travaillent que durant la pause méridienne) et la Communauté de Communes rencontre des difficultés pour recruter du personnel qualifié et diplômé sur ces petits temps.</p> <p>L'objectif est de permettre à 6 agents de la collectivité de se former au BAFA et de le valider pour l'automne 2019. Une convention avec l'organisme UFCV sera mise en place pour organiser au sein des locaux de la Communauté de Communes une formation BAFA à destination de 6 agents.</p> <p>Le nombre de participant minimum à ce type de formation étant 12, les 6 places restantes pour la formation sont ouvertes au public. Les animateurs du Secteur Jeunes de la Communauté de Communes sont en charge de relayer cette information au Lycée de Saint Amour. Les jeunes de 17 ans intéressés par la formation BAFA pourront contacter la Maison de Services Au Public (MSAP) pour être accompagnés sur la recherche de solution de financement du BAFA (Carte Avantage Jeunes, CAF, Mission Locale...).</p> <p>La formation générale aura lieu durant les vacances de printemps.</p> <p>Les agents auront la possibilité d'effectuer leur stage pratique durant l'été dans les accueils de loisirs de la Communauté de Communes Porte du Jura ou dans une autre structure.</p> <p>Le perfectionnement aura lieu aux vacances d'automne.</p>
Coût Total	4 400.00 € (pour la formation des 6 agents)
Montant demandé à la CAF dans le cadre de la subvention FAPT	3 520.00 €
Reste à charge de la Communauté de Communes	880.00 €

Projets de Fonctionnements déposés pour la Jeunesse :

Structure	Secteur Jeunes
Nature du Projet	Stage d'Anglais « Something Different »
Descriptif	<p>Suite à la demande en 2017 de certaines familles d'accompagner les jeunes par la mise en place d'une aide à la scolarité, un soutien scolaire en mathématiques a été mis en place à la rentrée de septembre 2017. La volonté d'aller plus loin dans ces actions s'est concrétisée en septembre 2018 par une réflexion sur une aide en anglais, avec une forte volonté de ne pas mettre en place des « cours supplémentaires » mais bien un atelier ludique, pédagogique, permettant aux jeunes de parler la langue et « d'apprendre en s'amusant ».</p> <p>Un atelier découverte a été organisé durant une après-midi aux vacances d'automne et nommé « Something Different ».</p> <p>Cet atelier a été mis en place avec Dona Van Wetter, néerlandaise et enseignante en anglais, néerlandais et allemand pendant plusieurs années.</p> <p>Suite au déroulement de cet atelier découverte en octobre 2018, le groupe de 15 jeunes ayant participé a souhaité renouveler son organisation à intervalle régulier.</p> <p>Lors de ces après-midi, animés conjointement par le responsable du secteur jeunes (Matthieu Poyet) et Dona Van Wetter, les jeunes participants (groupe limité à 12 pour permettre à tous de participer et de s'exprimer dans de bonnes conditions) aborderons différents thèmes qu'ils ont sélectionnés durant la préparation de ce stage : musique, cuisine, cinéma, jeux vidéo. Chaque thème sera abordé durant une séance et un atelier spécifique, en anglais évidemment, sera organisé pour l'animer de façon ludique et pédagogique : atelier cuisine en anglais et petit jeu sous la forme d'un « Diner Presque Parfait », rejouer des scènes de film connus en anglais lors de l'après-midi cinéma, faire jouer les jeunes en format « grandeur nature » à un jeu vidéo connu, en recréant des scènes de jeux et où le joueur commande en anglais et par la voix des personnages réels devant exécuter les tâches demandées.</p> <p>Les objectifs pédagogiques à ces ateliers sont nombreux : découverte de la cuisine anglaise, parler et comprendre l'anglais, expression orale, gestuelle, élargir sa culture cinématographique, s'écouter, se respecter, échanger...</p>
Coût Total	3 400.00 €
Montant demandé à la CAF dans le cadre de la subvention FAPT	2 720,00 €
Reste à charge de la Communauté de Communes	680.00 €

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention)

- Accepter les projets décrits ci-dessus
- Autoriser le dépôt de demandes de subventions à la CAF pour financer ces projets
- Autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant

Demande de subventions à la CAF – Projets d'investissements FERNAND FOURNIER ET LILIAN PILLON

Considérant l'appel à projets de la CAF pour les Fonds « Publics et Territoires »,

Considérant les différents projets des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse pour l'année 2019,

La CAF a lancé un appel à projets « Fonds Publics et Territoires » visant à subventionner les projets de développement de l'offre d'accueil pour répondre au mieux aux besoins des familles, pour accroître l'accessibilité à l'offre de service « enfance » et « jeunesse » et pour accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.

Les demandes de subventions peuvent couvrir jusqu'à 80% du projet et les demandes ne doivent pas être inférieures à 1000€.

Les Directeurs de structures ont été associés à la définition des projets d'investissements sur l'année 2019 :

Projets de d'Investissements déposés pour la Petite Enfance :

Structure	RAMI de Beaufort	RAM de St Amour et de Beaufort
Nature du Projet	Achat de matériel pédagogique	Informatisation des RAM
Descriptif	<p>Suite à la reprise en gestion directe du RAMI de Beaufort (anciennement en délégation à la Mutualité Française), il est nécessaire de renouveler une partie du matériel à destination des enfants accueillis au RAMI.</p> <p>Pour sa nouvelle organisation, l'animatrice souhaite disposer d'une petite table de plus avec des chaises adaptées, d'une transat et coussin de change pour les bébés...</p> <p>L'animatrice du relais souhaite travailler avec les Assistantes Maternelles sur la motricité et a donc besoin de matériel adapté.</p>	<p>La RAMI de Beaufort a été géré par la Mutualité Française jusqu'en septembre 2018. La Communauté de Communes Porte du Jura ayant déjà sur son territoire un RAM en gestion directe (St Amour), les élus ont pris la décision de reprendre en gestion directe le RAMI de Beaufort.</p> <p>Une nouvelle animatrice a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2018 et travaille en étroite collaboration avec l'animatrice du RAM de St Amour.</p> <p>L'échange d'information, la mutualisation et action et la communication régulière sont au cœur du nouveau</p>

		<p>fonctionnement des 2 RAM.</p> <p>La réalisation d'un état des lieux précis du nombre d'assistantes maternelles disponibles, du nombre de places, des horaires proposés pour permettre une bonne adéquation entre l'offre et la demande est indispensable.</p> <p>L'objectif est d'obtenir un outil adapté (logiciel GTR) au suivi de l'offre et de la demande du territoire en matière de modes de garde pour avoir une photographie précise de la situation sur la Communauté de Communes Porte du Jura et faciliter les échanges entre le RAM de Beaufort et de St Amour.</p>
Coût Total	1350.82 € HT	1 667.00 € HT
Montant demandé à la CAF dans le cadre de la subvention FAPT	1080.00 €	1 330.00 €
Reste à charge de la Communauté de Communes	270.82 €	337.00 €

Projets de d'Investissements déposés pour l'Enfance :

Structure	Accueils de loisirs
Nature du Projet	Amélioration de l'accueil des moins de 6 ans
Descriptif	<p>Une visite de la PMI et de la DDCSPP a eu lieu le 1^{er} avril 2014 ; après cette visite, la PMI a fixé le seuil d'accueil des moins de 6 ans à 20 sur l'accueil de loisirs de Beaufort ainsi que sur l'accueil de loisirs de Cousance.</p> <p>Aujourd'hui, l'accueil de 20 enfants de moins de 6 ans n'est plus suffisant et il est nécessaire d'effectuer les travaux et aménagement recommandés par la PMI afin d'organiser une nouvelle visite et de pouvoir augmenter la capacité d'accueil.</p> <p>Plusieurs petits aménagements ont déjà été réalisés pour répondre aux demandes de la DDCSPP et de la PMI pour l'accueil des moins de 6 ans. La réalisation de travaux relatifs à l'aménagement de sanitaires adaptés aux petits durant l'année 2019 sera nécessaire pour prévoir une nouvelle visite de la PMI et de la DDCSPP pour augmenter la capacité d'accueil d'ici la rentrée de septembre 2019. Un dossier de demande de DETR a été déposé pour ce projet</p>
Coût Total	16 784.83 € HT
DETR	6 713.93 €
Montant demandé à la CAF dans le cadre de la subvention FAPT	8 056.72 €
Reste à charge de la Communauté de Communes	2 014.18 €

E conseil communautaire à l'unanimité

- Accepte les projets décrits ci-dessus
- Autorise le dépôt de demandes de subventions à la CAF pour financer ces projets
- Autorise le Président à signer tous document s'y rapportant

**SOUTIEN AU PROJET DE RENOVATION DU COLLEGE DE SAINT AMOUR RAPPORTEUR
CHRISTIAN BUCHOT**

Vu la délibération en date du 19 décembre 2018 autorisant le principe d'acquisition de l'aile Nord du collège de Saint Amour.

Le Président rappelle que compte tenu de l'activité importante en tous domaines, des services de la communauté de communes, nos locaux sont désormais exigus et par conséquent, nous projetons d'aménager un pôle à Saint Amour. L'opportunité de reprise d'un bâtiment du collège s'offre à nous. Aussi, nous avons engagé un accord avec le Conseil

Départemental. Celui-ci doit rénover entièrement et restructurer ses locaux en 2019 et nous céder pour l'euro symbolique l'aile Nord en fin d'année. Dans l'attente, une mise à disposition d'une partie des volumes est en cours et dans les prochains jours, nous pourrions disposer de quelques salles.

Néanmoins, cet avantage offert par le Conseil Départemental s'inscrit dans le cadre de la restructuration du collège. Ainsi, le Conseil Départemental a voté la somme de deux millions d'euros pour rénover les locaux mais une condition est émise : les élèves jurassiens du secteur de Saint-Amour devront fréquenter ce collège. Le département est résigné à investir si les effectifs sont au complet. Or, actuellement, les enfants de plusieurs communes sont scolarisés à Cuiseaux. Cette organisation doit être modifiée et nous entreprenons une démarche auprès des maires et des parents d'élèves des communes concernées pour mener à bien ce projet.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions 5 contres)

- APPROUVE cette nouvelle organisation afin de soutenir le Conseil Départemental dans sa démarche de rénovation du Collège de Saint Amour.
- EMET un avis favorable quant à l'accueil des enfants du secteur de Cousance sur le site du collège de Saint Amour

10 membres ne prennent pas part au vote.

CONVENTION 2019 POUR L'« EQUIPE VERTE » ADAPEMONT. FERNAND FOURNIER

Considérant la mise en place de l'équipe verte de l'ADAPEMONT par le Conseil Général en 2014 dans le cadre du collectif insertion, sur les territoires des deux anciens EPCI Sud Revermont et Pays de Saint Amour.

Le Vice-président en charge de la compétence sociale expose à l'assemblée que dans le cadre de notre partenariat avec l'ADAPEMONT pour la mise en place d'une équipe verte en insertion professionnelle sur notre territoire, il convient de renouveler la convention pour l'année 2019.

Il s'agit d'une équipe de 6 personnes, avec un encadrant technique (26/35ème), d'une personne chargée de l'accompagnement, de 2 agents administratifs, d'un coordinateur et d'un directeur, tous étant intégrés dans un parcours d'insertion (hors la coordination et la direction). Le coût pour la communauté de communes s'élève à 58 710 €.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) :

- De renouveler la convention de partenariat avec l'ADAPEMONT pour l'année 2019,
- D'accepter le versement d'une aide financière de 58 710 €
- D'autoriser le Président à signer tout document s'y référant

SUBVENTION – TOUR DE SAONE ET LOIRE RAPPORTEUR MICHEL PERRET

Considérant la demande de subvention de l'association cycliste de Saône et Loire d'un montant de 3 000 €

Monsieur le Vice-président en charge des affaires sportives, expose à l'assemblée que l'association organise, le 19 avril 2019, le grand départ du Tour de Saône-et-Loire cycliste.

Il s'agit d'une course contre la montre par équipes de 6 coureurs qui s'élancera de Cousance pour arriver à Beaurepaire sur une distance de 25 km qui donnera le grand départ du Tour de Saône-et-Loire, épreuve en 3 étapes du 19 au 21 avril 2019. 132 coureurs nationaux et internationaux soit 22 équipes animeront cette compétition. La Région Bourgogne Franche-Comté et les Départements du Jura et Saône et Loire sont partenaires de cette manifestation.

Des sponsors seront sollicités, les sommes reçues par ceux –ci seront défalquées du montant de la subvention.

Le conseil communautaire à la majorité (1 abstention et 2 oppositions) :

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € pour cette animation d'intérêt communautaire

- AUTORISE le Président à signer tout document s'y référant

E. AFFAIRES CULTURELLES, TOURISTIQUES

SUBVENTION - COMITE D'ANIMATION DE SAINT AMOUR RAPPORTEUR PHILIPPE CHAVANNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCME-BCTC-20161219-002, en date du 19 décembre 2016, portant sur la fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint-Amour et Sud Revermont au 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BRCLEJ-20171221-005 en date du 21 décembre 2017 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Porte du Jura,

Le Vice Président rappelle que le Festival a été reconnu d'intérêt communautaire lors du dernier conseil. Dans un courrier du 22 octobre 2018, Madame Naija Horb, Présidente de l'Association Comité d'Animation de Saint Amour a fait par à la Communauté de Communes d'une demande subvention d'un montant de 13 000€.

Cette subvention doit venir abonder la programmation de la Vingtième édition du Festival du Film d'Amour. Ce festival, reconnu d'intérêt communautaire en décembre 2018 est une co-réalisation entre l'association et L'Ecran Mobile – La Ligue de l'Enseignement en Franche-Comté. Ce festival rassemble désormais près de 6000 spectateurs dont 1000 élèves dont la plupart issus du territoire.

Conscient des nouvelles exigences de la Communauté de Communes dans l'attribution des aides aux associations, l'association a adapté la programmation de l'édition 2019 au nouvel espace communautaire en travaillant conjointement avec le service Culture –Tourisme de la Communauté de Communes et en exportant une séance de Cinéma dans la Commune de Cousance. Il est à noter que cette année encore, l'offre jeune publique / scolaire est complète avec 9 projections encadrées d'actions pédagogiques professionnelles.

Rappel des subventions précédentes :

2017	2018	2019
9 500 €	9 500 €	10 000 €

Un examen ultérieur sera proposé à la commission pour amender la subvention initiale.

Le conseil communautaire à l'unanimité

- Attribue une subvention exceptionnelle de 10 000 € dans le cadre de la vingtième édition du Festival du Film d'Amour à l'association Comité d'Animation de Saint Amour.
- Accepte le projet de convention annexé.
- Autorise le Président à signer tous document s'y rapportant

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION AU PRESIDENT

- Réalisation d'une étude de faisabilité d'un de pacte fiscal et financier par le cabinet Stratorial finances.
- Délibération d'attribution de subvention – La lune à l'envers : retrait de la délibération – prestation de service

F. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

DATES DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES 2019

Mercredi 27 février 2019
 Mercredi 27 mars 2019
 Mercredi 22 mai 2019
 Mercredi 26 juin 2019
 Mercredi 18 septembre 2019
 Mercredi 30 octobre 2019
 Mercredi 11 décembre 2019

COMPETENCE EAU POTABLE

La compétence eau potable arrive dans les communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Le report de la prise de compétence est possible sur volonté des Maires. En effet une minorité de blocage pourra permettre de faire obstacle au transfert et reporter la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

APPORT DE LA LOI DU 3 AOUT 2018



Le Président
C. Bucher

